



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Ré

Mc
b.

22127807



18 OCT. 2022

N° d'entreprise : 0403 936 902

Nom

(en entier) : **Maison Boulanger**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue de Tavier, 270 à 4100 Seraing****Objet de l'acte : Transfert du siège social de la société**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2022
(Tenue au siège de la société à 15h)

Sont présents au siège social de la société :

La SA Houben Malmedy, propriétaire de	50	Parts sociales
Représenté par M Laurent Houben, Adm. Délégué		
Total :	50	Parts sociales

La totalité des parts étant représentée, l'assemblée générale est apte à aborder l'ordre du jour :

Ordre du jour

- 1- Transfert du siège social ;
- 2- Divers.

Résolution :

1) A l'unanimité, l'assemblée générale décide le transfert du siège social de la société à l'adresse suivante à dater de ce jour : Rue du Térés, 65 à 4100 Seraing.

4) Divers : néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture et signature du présent procès-verbal.

La SA Houben Malmedy
Représenté par Laurent Houben
Administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/10/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).